

AMREVM BRETAGNE

**ASSOCIATION DES MÉDECINS RETRAITÉS ET DES VEUVES
DE MÉDECINS DE BRETAGNE**

**AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES DES
ALLOCATAIRES DE LA CARMF**



BULLETIN N°31

JANVIER 2024

SOMMAIRE

- ❖ Editorial
- ❖ Assemblée
Générale du 5
octobre 2023
- ❖ Voyages à venir
- ❖ Nécrologie

**Assemblée Générale prévue
vers la mi-octobre 2024**



Association 1901 créée en 1971

Siège social : 4 Cours Raphaël Binet, CS 96551 35065 RENNES CEDEX

ÉDITORIAL

Quimper, le 21 janvier 2024

Chères amies, chers amis,

Tout d'abord, j'espère que vos fêtes de fin d'année se sont bien passées, et je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches une très belle année 2024, et une bonne santé.

Vous recevez ce bulletin avec un peu de retard, dû à de petits problèmes du secrétariat du Conseil de l'Ordre, et je vous prie de nous en excuser.

Notre trésorière, Nicole MARION, nous a quittés fin décembre. Elle était depuis de nombreuses années un pilier de notre association, tenant avec rigueur nos comptes et participant à l'organisation de nos réunions et assemblées générales, avec efficacité et sourire. Rendons-lui ici hommage : merci Nicole pour tout ce que tu as fait pour l'AMREVM et repose en paix.

Quelques nouvelles depuis mon dernier courrier concernant l'augmentation de nos retraites :

➤ En retraite de base CNAVPL (22% en moyenne de la pension) :

+ 5,3% au 01/01/2024. Valeur du point 2024 à taux plein : 0,6399€.

Attribution de droits en cumul sous conditions. Taux de cotisation inchangé.

➤ En complémentaire CARMF (45% en moyenne de la pension) :

+ 2,59% au 01/01/2024, sans effet rétroactif, pas de rattrapage de l'inflation 2023.

Valeur du point 2024 à 62 ans : 75,25€.

Pas d'attribution de droits en cumul. Hausse taux de la cotisation de 0,20%.

➤ En ASV appelé aussi PCV (33% en moyenne de la pension) :

+ 1,97% avec effet rétroactif au 01/01/2023, nettement inférieur à l'inflation, malgré les promesses du ministre BRAUN. Un rappel de la pension 2023 sera effectué début février 2024.

Valeur du point 2024 à 62 ans : 11,71€.

Pas d'attribution de points en cumul. Taux de cotisation inchangé.

Il serait important de prévoir une hausse en fin d'année avec effet rétroactif au 01/01/2024.

Retraite mensuelle moyenne au 30 juin 2023: 2 829€, conjoint survivant 1 208€, avant charges (9,1%).

Vous souhaitant une bonne lecture de ce bulletin, bien amicalement.

Dr Jacques RIVOALLAN

Président de l'AMREVM Bretagne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU

5 OCTOBRE 2023

**L'Assemblée Générale s'est tenue au Novotel de Saint-Brieuc,
7 esplanade Georges Pompidou, 22000 Saint-Brieuc.**

39 participants ont été accueillis.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00 : Accueil des participants

9h30 : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président, le Docteur Jacques RIVOALLAN :

Ordre du jour :

1. Rapport moral du président
2. Information sur les retraites
3. Rapport moral de la Trésorerie
4. Rapport moral du secrétariat
5. Animations
6. Questions diverses

11h00 : Conférence sur les orgues, par le Docteur Francis KALAMAN

12h15 : Repas

15h00 : Visites guidées avec l'office du tourisme : Visite du centre historique de Saint-Brieuc, visite de la cathédrale, concert d'orgue interprété par le Docteur Francis KALAMAN.

Selon l'ordre du jour :

1. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

Depuis la dernière Assemblée Générale, ce dernier a participé à un certain nombre de réunions (FARA-CARMF), repas des vœux à Rennes. Plusieurs courriers pour défendre les intérêts des retraités ont été adressés au président de la CARMF (Mr LARDENOIS), aux présidents des différents syndicats médicaux, aux présidents et aux membres du conseil constitutionnel. Des échanges téléphoniques ou par mail ont été effectués avec les adhérents concernant leurs problèmes ou difficultés.

2. INFORMATION SUR LES RETRAITES :

Lors de l'Assemblée Générale de la CARMF, les délégués ont approuvé les comptes de gestion et le bilan des trois régimes gérés par la CARMF.

- **Le régime de base** (21% de la retraite), est sain au plan technique avec des perspectives d'avenir favorables.
- **Le régime complémentaire** (45% de la retraite), est équilibré sur le long terme.
Au 1^{er} janvier 2023, la valeur du point était de 73,35 euros.

Plus 10% avec trois enfants. Pour les conjoints survivants le taux de reversion est de 60%, plus 10% avec trois enfants.

- **Pour l'ASV** (34% de la retraite) : les réserves correspondent à environ huit mois de prestation, elles seront en léger déficit de 2023 à 2031, pour remonter ensuite.
- **Les acquis** : augmentation de 5,20% au 1^{er} janvier 2024 pour le régime de base et de 4,7% pour le régime complémentaire.
L'AGIRC et l'ARCO augmentent leur valeur du point de 4,9% au 1^{er} novembre 2023.

- **Les souhaits** : pour l'ASV, on espère que la promesse de revalorisation de 5% sera tenue. Pour le régime complémentaire, il faudrait une augmentation de 4,4% à 4,8%.

- **La loi retraite** : Il y a un recul progressif de l'âge légal actuel de départ en retraite, de 62 ans à 64 ans (génération 1968), mais pour obtenir 100% du montant de la retraite en complémentaire CARMF et en ASV, il faut déjà avoir l'âge de 65 ans.

Le taux plein en régime de base pourrait être atteint par l'âge, il reste à 67 ans, mais peut être atteint plus précocement par le nombre de trimestres obtenus (43 annuités à partir de la génération 1965).

Retraite anticipée :

- Les personnes **en situation de handicap** pourront partir à 55 ans.
- Celles en **invalidité** à 62 ans.
- Les personnes **victimes d'un accident** du travail ou d'une maladie **professionnelle** : 60 ans.
- Surcote pour les **mères de famille** qui auront atteint 43 annuités entre 63 et 64 ans, de 1,25% par trimestre supplémentaire.
Extension de la majoration de pension de 10% pour trois enfants, extension de la retraite progressive deux ans avant l'âge légal d'ouverture des droits (150 trimestres minimum). Exonération des cotisations retraite CARMF en cumul.
- L'orphelin de deux parents aura droit à une pension de reversion.

- **Election de la CARMF :** Il y aura **quatre collèges** : cotisants, retraites-cumul, conjoints survivants, invalidité-décès.
- Les élections des délégués** se feront par département pour les collèges cotisants et retraites-cumul, et par région pour les deux autres.
- Pour les retraités, il y aura un délégué par département jusqu'à 700 électeurs, et au-delà, un délégué par tranche de 700 électeurs.

3. RAPPORT MORAL DE LA TRÉSORERIE

Il y a 241 adhérents à jour de leur cotisation : 141 médecins, 100 veuves

Situation financière au 31 décembre 2023 :

- Recettes : 9 958, 41 euros
- Dépenses : 11 926, 88 euros
- Déficit de l'exercice : 1968, 47 euros

TRESORERIE	31/12/2022	31/12/2021
Livret A Caisse d'Epargne	0,00€	624,92€
Compte Ordinaire	1 153,34€	3 460,22€
Placements Epargne	27 128,33€	26 180,00€
TOTAL	28 281,67€	30 265,14€

Budget prévisionnel 2023 :

DEPENSES	31/12/2022	31/12/2023	RECETTES	31/12/2022	31/12/2023
Déficit d'exploitation	2 200,09€	/	Excédent d'exploitation	/	/
Services bancaires	173,79€	150,00€	Produits financiers	468,41€	450,00€
Déficit financier	/	/	Excédent financier	294,62€	300,00€
Impôt sur les bénéfices	63€				
TOTAL des DEPENSES	11 926, 88€	9 300,00€	TOTAL des RECETTES	9 958,41€	9 300,00€
DEFICIT DE L'EXERCICE	1 968,47€		EXCEDENT DE L'EXERCICE	/	

4. RAPPORT MORAL DU SECRÉTARIAT

- a. **Le compte-rendu** de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité et **quitus** a été donné au Président, au bureau, aux trésoriers et aux secrétaires.
- b. **Les élections des administrateurs** de l'AMREVM ont lieu tous les 3 ans. Le prochain vote aura lieu début 2024. Sont à pourvoir, par département :
- **3 postes d'administrateurs titulaires**
 - **3 postes d'administratifs suppléants**

Les appels à candidatures seront envoyés en décembre 2023. Cet appel est pressant car les adhérents et les candidats aux élections sont de moins en moins nombreux.

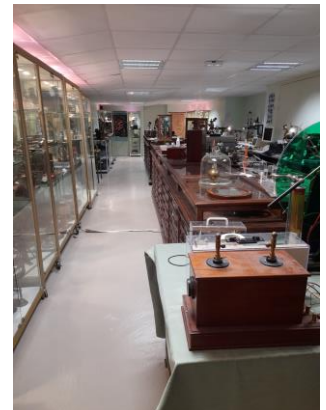
Il est nécessaire que chacun se mobilise pour la pérennité de notre association.

La **prochaine Assemblée Générale** aura lieu dans le Finistère, à Quimper vraisemblablement vers la mi-octobre 2024.

5. ANIMATIONS

Affichées/Réalisées :

- Repas des vœux au restaurant Le Bénédicte (40 participants), à Rennes
- Visite de la cathédrale Saint-Pierre et de l'abbatiale Saint-Sauveur, à Rennes
- Visite du musée Mathurin Méheut et du Hara, à Lamballe
- Visite de la galerie de zoologie, de la galerie d'instruments scientifiques anciens et contemporains au campus de Beaulieu, à Rennes
- Voyage en Italie, Milan et les lacs italiens



Projets de voyages et sorties :

- Escapade de 5 ou 6 jours à New-York
- Croisière en Norvège et Cap Nord
- Malte
- Albanie et Grèce (Les Météores) ect.
- Croisière sur le Rhin, de Strasbourg à Amsterdam

*[Les personnes éventuellement intéressées par ces projets peuvent contacter le Docteur Jacques MARUELLE par voie postale : **AMREVM** – CDOM 35 – 4 Cours Raphaël Binet – CS 96 551 – 35065 RENNES CEDEX]*

Pour le prochain voyage, nous allons changer de « tour opératoire » avec le choix de « Avent-Tour » qui semble offrir des prestations et des prix plus intéressants que les voyages privés où les contraintes sont plus lourdes.

A ce titre, il n'y aura pas cette année de voyage au printemps mais en juillet ou en septembre 2024.

En effet, dès la fin de l'année dernière, la « Croisière des Fleurs » en Hollande (six jours en avril 2024), a été retenue mais malheureusement, dès la sortie des programmes chez le voyageur « AVEN-TOUR », ces programmes ont été pris d'assaut. En huit jours, il ne restait quasiment plus de places sur le bateau. Nous y penserons pour l'année prochaine en nous y prenant très tôt, comme pour la croisière sur le Rhin également très demandée.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Une question est posée par une adhérente au sujet de la pension de reversion pour la deuxième épouse du médecin décédé ; un responsable de la CARMF sera interrogé à ce sujet.

Aucune question n'étant posée, l'Assemblée Générale s'est conclue par l'intéressante conférence à propos des orgues, proposée par le Dr Francis KALAMAN.

Le Secrétariat de l'AMREVM

NÉCROLOGIE



Nous vous annonçons avec une très grande tristesse le décès de notre trésorière, Madame Nicole MARION, le 18 décembre 2023.

Nicole fut pendant de nombreuses années le pilier de notre association. D'abord en tant que représentante des veuves, puis pendant ces dix dernières années, trésorière.

Une trésorière compétente, dévouée, toujours souriante, patiente avec tous, nous pouvions toujours compter sur elle. Son départ nous affecte profondément.

Nous adressons à sa famille toutes nos douloureuses pensées.

Amicalement

